

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 4 (1901)  
**Heft:** 181

**Artikel:** Mémoires  
**Autor:** Verdat, Claude-Joseph  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-285429>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche;

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
Pays du dimanche

à  
Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

à  
Porrentruy  
—  
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29<sup>me</sup> année LE PAYS

## MÉMOIRES

DE

Claude-Joseph VERDAT, sculpteur

BOURGEOIS DE DELÉMONT

Son Altesse a reçu en 1779, de la caisse 40.833 livres, 6 sols 3 deniers.

Il y a en caisse en argent sonnait 6.352 livres 2 sols et 9 deniers.

Total de ce qui est dû aux Etats et de l'argent monnayé 87.685 livres 965 deniers, non compris les intérêts.

D'un autre côté le Prince répète aux Etats 140.000 livres; mais on lui en conteste une bonne partie comme pour les frais de l'échange des paroisses du Diocèse. On prétend que c'est une dépense qui regarde le diocèse et non la Principauté. (C)

Les Gobel sont de Thann. Gobel est d'abord parvenu à un canonicat au Chapitre de Moutier-Grandval à Delémont, ensuite grand chanoine de Bâle à Arlesheim, ensuite vicaire général à Porrentruy. Sous le règne du Prince Frédéric de Wangen, il est devenu son suffragant sous le titre d'évêque de Lydda. Comme il passait

(C. Cet échange s'était fait par accommodement entre le prince-évêque Frédéric de Wangen. A cette occasion le Prince avait fait avec la France un échange de territoires, il cédait à ce pays la seigneurie de Chauviller et toutes ses possessions sur la rive gauche du Doubs, ce qu'on appelait le Ledergasse. Il obtint en retour la seigneurie de Frankemont, la totalité des villages de Boncourt et Damvant et quelques autres avantages, en plus toutes les paroisses d'Ajoie furent du diocèse de Bâle et il céda en retour, au diocèse de Besançon, 28 paroisses d'Alsace jusqu'alors du diocèse de Bâle

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 80

LES

## Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Elle s'arrêta, suffoquée par l'émotion; sa voix s'étranglait dans sa gorge. Une immense surprise, une furieuse colère gagnaient Hedjer, ses yeux s'enflammaient.

— Est-ce que tu te moques de moi? Qu'est-ce qu'une fille qui se révolte ainsi? Est-ce que tu crois que je vais infliger cet affront à mon ami Lucien de Romeure? Subitement rompre votre mariage! Et sans légitimes raisons! Tu l'aimais hier, et voilà qu'aujourd'hui tu prétends le haïr... Mais c'est de la pure dé-

pour un homme savant, et un beau parleur, il a été député à l'assemblée nationale de France pour le clergé d'Alsace et aussi pour soutenir les intérêts du Prince de Porrentruy, quoique dans la suite, le Prince lui ait retiré sa confiance, parce qu'on soupçonnait qu'il travaillait sous main pour devenir évêque d'une grande partie de l'Alsace. Avant la révolution de France, notre Prince était évêque d'une grande partie d'Alsace, son diocèse s'étendait jusqu'au delà de Schlestad. Mais on a créé un évêque pour l'Alsace avec un siège à Colmar. La France a proposé au prince de Porrentruy que s'il voulait prêter le serment civique et résider à Colmar, on le laisserait dans la paisible jouissance de son Evêché, sinon qu'on procéderait à l'élection d'un autre. Lorsque l'assemblée nationale de France eut décrété que tout ecclésiastique fonctionnaire de France prêterait le serment civique savoir d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout leur pouvoir la nouvelle institution et que ceux qui refuseraient de le prêter ou qui le prèteraient avec quelque restriction, seraient privés de leur bénéfices et de leurs traitements, comme pensions etc... Ce serment a fait beaucoup de bruit et de mouvement en France. Il n'y a presque plus d'évêques en place et peu de curés qui l'aient prêté. C'est pourquoi ils ont tous été supprimés et on a mis à leur place de simples prêtres qui étaient la plupart sans bénéfices.

Comme l'évêque de Lydda a été un des premiers à prêter le dit serment il a su si bien jouer son rôle qu'il a été nommé évêque de Paris quoiqu'il ait été auparavant nommé à l'évêché de Langres et à celui de Colmar.

On me communique deux citations édictales, une pour un nommé Buthold de Porrentruy, l'autre pour un Laville de Chevenez, tous deux

mence. Est-ce qu'une fille d'honneur renie jamais la parole donnée?... Et tu as promis que tu épouserais celui qui brûle de te dévouer sa vie, de te prodiguer son dévouement.

Elle balbutia, presque suppliante, mais ferme, pourtant, dans sa résolution:

Mon père, c'est impossible.

La colère le gagnait; ses yeux s'injectaient.

— Comment, Alba, toi, jusqu'à ce jour si douce et si soumise, tu résisterais ouvertement à mon autorité?

Il frémissait.

— Mais, au moins, donne-moi une raison? dis-moi la cause de ce revirement subit.

— Mon père, dit-elle froidement, en redressant sa tête penchée, j'ai une raison bien sérieuse. Le vicomte de Romeure manque de franchise et accapare la gloire d'autrui. Cette œuvre musicale, que nous avons entendue hier, n'est pas de lui; il m'a trompée en se l'attribuant. J'étais prête, mon père pour vous obéir

notaires et géomètres. Le premier était secrétaire du comité de Porrentruy; ils étaient tous les deux dans l'affaire Rengguer.

Les 12 et 13 juin 1791, pour les fêtes de la Pentecôte, il a fait si froid qu'il tombait de la neige sur les hauteurs, comme à Bellelay, au Raimeux etc... aussi fort qu'au cœur de l'hiver. Ceux qui fauchaient les prés à Delémont avaient si froid qu'il se formait de la glace sur leurs faux. Presque tous les légumes sont gelés.

Le 19 juin on a publié sur la maison de ville une ordonnance de la part du Prince, par laquelle on ordonne d'arrêter Rengguer mort ou vif et on promet cinquante louis de récompense à ceux qui l'arrêteront et vingt louis d'or par tête pour les autres dénommés dans les citations édictales. Le commissaire d'Empire M. de Greiffenegg a signifié à l'assemblée des Etats, que si quelque communauté ou baillage remuait encore, qu'on y enverrait des troupes à discrétion et aux frais des communes et on les enverrait non pas de ceux qu'on a déjà à Porrentruy mais des autres qu'on ferait venir de l'Empire et en suffisance.

A Porrentruy on était beaucoup gêné, il fallait bien réfléchir à ce qu'on dirait, parce qu'il fallait peu de chose pour se faire donner des coups de bâton par les Autrichiens. Pour quelques propos qui leur déplaisaient, on couchait un homme sur un banc et un soldat lui donnait sur les fesses trente à quarante coups de canne, tant qu'il pouvait frapper. Un garçon tisserand demeurant à Porrentruy, pour avoir dit à quelques uns de ces soldats qui lui demandaient où conduirait un chemin qu'ils lui montraient, et cela sans penser plus loin, qu'il conduisait en France.

Les dits soldats l'ont dénoncé, disant qu'il leur avait indiqué le moyen de désertir. Sur

et pour vous plaire, à tous les sacrifices... Mais si je n'avais pas d'amour pour le vicomte de Romeure, il était indispensable qu'au moins j'eusse de l'estime... Et je n'en ai plus.

Une émotion bien grande la troublait; ses mains étaient toujours agitées de tremblement; elle baissait les yeux, attendant la réponse de son père. Mais la colère de celui-ci venait soudainement de se calmer, et éclatant d'un rire bruyant.

— Quoi! c'est pour un enfantillage pareil que tu songes à rompre un brillant mariage; une union si bien assortie, qui a toujours été mon désir le plus cher. Allons, Alba, redeviens raisonnable. Qu'est-ce qu'une toute petite entorse à la vérité? D'ailleurs, toi, plus que toute autre, tu dois pardonner, puisque cette petite usurpation de gloire — fort bien payée du reste — légitimement acquise, — n'avait qu'un but: gagner ton cœur... te faire plaisir.

Elle demeurait très grave et inflexible dans